



ÉDUCATION à la sexualité

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT
DES ÉQUIPES ÉDUCATIVES EN COLLÈGE ET LYCÉE

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Enjeux et objectifs de l'éducation à la sexualité | 4 |
| L'éducation à la sexualité : la promotion de la santé et l'éducation à la citoyenneté..... | 4 |
| Compétences psychosociales et éducation à la sexualité | 4 |
| Le respect de l'intimité et des valeurs culturelles | 7 |
| Prendre en compte les diversités culturelles dans la relation éducative..... | 7 |
| Prendre en compte la mixité | 8 |
| | |
| Cadre d'intervention | 9 |
| Les CESC..... | 9 |
| Le conseil de vie collégienne (CVC) et le conseil des délégués à la vie lycéenne (CVL)..... | 11 |
| Propositions de modalités d'organisation | 11 |
| Principes éthiques d'une intervention..... | 11 |
| La relation éducative | 12 |
| | |
| Ancrage dans les contenus d'enseignement | 14 |
| | |
| Organiser les séances d'éducation à la sexualité | 22 |
| Une réponse collective et adaptée au contexte local | 22 |
| L'affaire de toutes et tous..... | 22 |
| Sommaire des fiches d'activités pour l'éducation à la sexualité | 23 |
| Sommaire de la fiche « Les techniques d'animation » | 25 |

ÉDUCATION à la sexualité

L'article L. 541-1 du code de l'éducation indique que « *les actions de promotion de la santé des élèves font partie des missions de l'éducation nationale. [...] Ces actions favorisent notamment leur réussite scolaire et la réduction des inégalités en matière de santé.* ».

L'éducation à la sexualité est une composante de la promotion de la santé.

Ce guide a pour objectifs :

- d'accompagner les équipes éducatives à préparer les trois séances annuelles d'information d'éducation à la sexualité dans les collèges et les lycées inscrits dans l'article L. 312-16 du code de l'éducation, dont la mise en œuvre est précisée dans la circulaire n°2018-111 du 12 septembre 2018, relative à l'éducation à la sexualité ;
- d'apporter des éléments d'information et de réflexion sur les différentes thématiques proposées ;
- de structurer et animer leurs interventions ;
- de construire les partenariats nécessaires.

Ce guide resitue le contexte institutionnel et rappelle les principes fondamentaux qui donnent sens et légitimité à la démarche d'éducation à la sexualité en milieu scolaire ainsi que ses liens avec les enseignements tout au long de la scolarité.

Il précise le cadre méthodologique et éthique nécessaire à l'organisation et l'animation des séances d'éducation à la sexualité.

Des fiches d'animation sont proposées en ligne sur Eduscol. Il revient à l'intervenant de les adapter aux besoins et à la maturité des élèves. Chacune de ces fiches comporte :

- les objectifs principaux poursuivis en lien avec la thématique, et déclinés en objectifs opérationnels mis en œuvre au travers des activités ;
- des éléments d'information et de progression indispensables sur le sujet traité.

Une présentation des différentes stratégies d'animation susceptibles d'être utilisées par les équipes éducatives lors de ces séances, est aussi disponible sur le portail Eduscol.

Des informations complémentaires concernant d'une part quelques données épidémiologiques sur le comportement sexuel des jeunes, d'autre part l'évolution des lois françaises sur la sexualité sont également en ligne, ainsi qu'une bibliographie et une sitographie.

Enjeux et objectifs de l'éducation à la sexualité

L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ : LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

Une des missions de l'école est le développement chez l'élève de comportements responsables, dans le cadre d'une coéducation avec les parents. Elle a en particulier un rôle spécifique dans la construction individuelle et sociale des enfants et des adolescents et la préparation à leur future vie d'adultes.

L'acquisition progressive de savoirs et de compétences permettant de faire des choix éclairés et responsables, l'apprentissage des règles sociales et des valeurs communes, la connaissance et le respect de la loi sont au cœur de l'acte éducatif ancré à la fois dans les enseignements disciplinaires et interdisciplinaires et dans la vie quotidienne des établissements.

Les enseignements, l'enseignement moral et civique (EMC) et l'éducation aux médias et à l'information (EMI) apportent des connaissances tant scientifiques que littéraires, historiques, juridiques. Ils favorisent l'acquisition d'une culture civique, des valeurs nécessaires à la vie commune dans notre société, d'un esprit critique et développent chez les élèves des comportements qui leur permettent d'assurer leurs responsabilités dans leur vie personnelle et sociale. Basé sur des valeurs de respect, d'égalité, de solidarité et d'esprit de justice, l'ensemble trouve sa cohérence dans la mise en œuvre du parcours éducatif de santé et du parcours citoyen de l'élève.

Les jeunes ont aujourd'hui à se situer parmi un ensemble de messages, d'attitudes et de modèles médiatiques et sociaux liés à la sexualité souvent contradictoires, déconcertants, et parfois même violents. C'est pour répondre aux nombreuses questions et problématiques qui en découlent en termes d'image de soi, de rapport à l'autre, de respect mutuel entre filles et garçons, de bien-être, de règles de vie, que l'école se doit également d'apporter aux élèves des informations objectives et des connaissances susceptibles de les aider à mieux connaître et comprendre les dimensions psychologique, affective, sociale, et culturelle de la sexualité.

L'éducation à la sexualité permet d'approcher, dans leur complexité et leur diversité, les situations vécues par les individus dans leurs relations interpersonnelles, familiales et sociales. S'appuyant sur cette démarche, la lutte contre les discriminations et les violences, pouvant aller jusqu'au harcèlement, liées à l'orientation sexuelle (réelle ou supposée) ou à l'identité sexuée, est un des leviers de l'égalité entre les personnes.

Et dans le cadre de l'apprentissage du vivre ensemble, de la réflexion sur la place des femmes et des hommes dans la société, l'éducation à la sexualité doit permettre de conduire une réflexion face au sexisme et aux violences sexuelles qui se manifestent dans l'ensemble de la société, y compris à l'école.

COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES ET ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

Les compétences psychosociales, définies par l'OMS en 1993, sont «la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement».

Elles sont déclinées en dix aptitudes présentées par couple :

- savoir résoudre les problèmes et savoir prendre des décisions ;
- avoir une pensée créative et avoir une pensée critique ;
- savoir se faire comprendre et savoir entrer en communication avec les autres ;
- avoir conscience de soi et avoir de l'empathie pour les autres ;
- savoir gérer son stress et savoir gérer ses émotions.

Ces compétences sont des compétences sociales (ou interpersonnelles, de communication), cognitives (résolution de conflit, pensée critique, etc.) et émotionnelles (régulation émotionnelle, gestion du stress, etc.). L'estime de soi est un concept associé et complémentaire aux compétences psychosociales (CPS) ; elle va à la fois permettre à la personne de les développer mais va aussi s'en nourrir.

Les connaissances actuelles en éducation pour la santé, et en particulier pour l'éducation à la sexualité, montrent qu'une personne ne peut faire des choix de vie ou de comportements favorables à la santé que si elle est en capacité de résister à la pression sociale, à la publicité, de gérer son stress, de s'exprimer et de se faire comprendre, d'être autonome, de savoir demander de l'aide, d'avoir confiance en soi. Le développement des CPS s'inscrit dans ce processus d'appropriation par l'individu du contrôle sur sa propre santé.

Au moment de l'adolescence, les relations et les échanges avec les pairs prennent de l'importance et peuvent être déterminants dans l'adoption de certains comportements, dans lesquels viennent s'inscrire expérimentations et prises de risques. Le développement et le renforcement des CPS (il est souhaitable que cette démarche ait commencé au plus tôt dans l'enfance) est un des moyens sur lequel il est possible de s'appuyer dans le cadre de l'adoption d'habitudes favorables à la santé et de la prévention des conduites à risques (expérimenter avec le minimum de risques, renforcer les facteurs de bien-être, élargir les possibilités de choix, ...).

En éducation à la sexualité, les projets peuvent à la fois mobiliser les CPS, dans la perspective de modification d'attitudes et de comportements, mais aussi développer les CPS pour favoriser le bien-être et la santé globale de l'individu.

Le cadre des séances d'éducation à la sexualité, qui propose des pratiques pédagogiques dirigées vers les jeunes et pas seulement vers l'objet du savoir, participe au développement des CPS.

La posture de l'intervenant, telle que proposée dans la relation éducative, est une approche positive, bienveillante, qui permet d'appréhender chaque jeune dans sa globalité et s'appuie sur la valorisation des connaissances et des compétences. Au cours de la séance, l'adulte doit poser un cadre sécurisant, avec des règles claires, être dans une posture empathique, encourager à la participation, valoriser la diversité, accueillir et nommer les émotions, favoriser l'entraide, prendre appui sur les situations du quotidien pour débattre, faire référence aux valeurs sociétales humanistes.

L'apprentissage des CPS n'est pas un enseignement théorique. Il est lié à des méthodes actives et participatives, mêlant action et réflexion au centre de la démarche éducative, et développées dans les fiches de ce guide.

Toute action d'éducation à la sexualité, dans le cadre de la promotion de la santé, doit porter attention à l'environnement dans lequel elle s'inscrit et se doit d'être attentive aux facteurs environnementaux qui influent sur la santé pour être en cohérence avec le travail sur les CPS effectué dans les séances avec les élèves.

ÉDUCATION à la sexualité

L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

3 CHAMPS DE CONNAISSANCES
ET DE COMPÉTENCES

BIOLOGIQUE

- Connaissances biologiques
- Anatomie, physiologie
- Transmission de la vie
- Puberté
- Prévention VIH-SIDA et IST
- Contraception
- IVG

PSYCHO-ÉMOTIONNEL

- Estime de soi, confiance en soi
- Relation aux autres
- Émotions et sentiments
- Orientation sexuelle
- Identité sexuée
- Compétences psychosociales

UNE APPROCHE GLOBALE, POSITIVE ET BIENVEILLANTE

JURIDIQUE ET SOCIAL

Rôles sexués et stéréotypes

Développement de l'esprit d'analyse face aux facteurs
socio-environnementaux (MILIEU FAMILIAL, CULTUREL, SOCIÉTAL) :
ÉGALITÉ FILLES – GARÇONS, DISCRIMINATIONS, SEXISME, HOMOPHOBIE, HARCÈLEMENT

Liberté et responsabilité face aux choix personnels, NOTION DE CONSENTEMENT

Éducation aux médias et à l'information :
PORNOGRAPHIE – PUBLICITÉ – INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX – CYBERHARCÈLEMENT

Lois écrites : code civil et code pénal

Valeurs et normes

Prévention des violences sexuelles et sexistes

LE RESPECT DE L'INTIMITÉ ET DES VALEURS CULTURELLES

Le caractère intime de la sexualité, comme les valeurs familiales et culturelles qui la sous-tendent, posent la question de la légitimité et du rôle de l'école dans ce domaine.

Ainsi, afin de mieux appréhender le sens et la part de cette éducation confiée à l'école, la circulaire n°2018-111 du 12 septembre 2018, relative à l'éducation à la sexualité s'attache-t-elle, dès son préambule, à en définir les principes éthiques, les valeurs et la spécificité.

Il est en effet essentiel de concilier l'impératif du respect de la vie privée, de l'intimité des personnes avec la nécessité de transmettre aux élèves des valeurs humanistes, des connaissances indispensables suscitant leur réflexion et les aidant à développer des attitudes de responsabilité individuelle, familiale et sociale.

PRENDRE EN COMPTE LES DIVERSITÉS CULTURELLES DANS LA RELATION ÉDUCATIVE

Comment gérer des situations d'éducation à la sexualité dans lesquelles des références culturelles, religieuses en lien avec la sexualité sont avancées par les élèves ? C'est une interrogation récurrente chez les personnels en formation qui témoignent de séances dans lesquelles ils se sont sentis démunis devant les questionnements, les réaffirmations, parfois les replis des jeunes revendiquant des différences culturelles et religieuses. Ceci amène à évoquer deux stratégies possibles :

- tout connaître des différentes cultures et religions ;
- comprendre ce qui met en difficulté dans cette rencontre de deux cultures.

TOUT CONNAÎTRE

Vouloir tout connaître c'est l'illusion de se rassurer, soit en pensant pouvoir répondre à tout, soit en pensant pouvoir corriger éventuellement les croyances erronées. On ne peut rien attendre d'une posture qui consisterait à dénoncer auprès d'un jeune qu'une pratique n'est pas inscrite dans les écrits religieux avec l'espoir qu'il se remette en question.

N'est-il pas en outre présomptueux d'espérer tout savoir (et suffisamment bien savoir) des différentes religions et cultures ?

COMPRENDRE : « ACCEPTER LA PRISE DE RISQUES » ?

Si le jeune appartient à une culture différente de celle de l'intervenant, l'inverse est vrai aussi, les stéréotypes culturels sont en place de part et d'autre. Comprendre ce qui met en difficulté et dérange dans cette rencontre entre deux cultures va permettre d'accepter les différences et de faire un pas vers l'autre.

Le fait que chacun dans sa culture s'y sente bien parce qu'il la connaît, qu'il y a ses repères et son ancrage familial peut le conduire à penser qu'elle vaut mieux que celle de l'autre. Ceci risque d'entraîner l'intervenant sur le terrain du prosélytisme ou du militantisme (positions vis-à-vis desquelles il doit prendre de la distance en tant qu'éducateur) ou sur celui d'une confrontation de valeurs qui n'aura pas d'issue positive.

Les représentations qu'ont les intervenants en éducation à la sexualité de la culture, du milieu social des élèves ont vraisemblablement une influence sur la façon dont va se dérouler la séance. Il est nécessaire d'aller au-delà des stéréotypes sociétaux répandus, et ne pas oublier que le sexisme, les violences sexuelles existent dans tous les milieux sociaux et culturels.

Et les jeunes ont aussi des représentations du même ordre en direction des animateurs de la séance, ce qui peut aussi influencer leur façon d'être, leurs propos, et les adultes doivent être en capacité de le prendre en compte.

Enfin certains positionnements des jeunes sont bien davantage dus à leur posture adolescente, à leurs revendications complexes d'autonomie, d'appartenance au groupe de pairs, d'affiliation identitaire et ne peuvent pas être réduits à des revendications d'ordre culturel ou religieux.

PRENDRE EN COMPTE LA MIXITÉ

Il est essentiel d'intégrer les questions liées à la mixité et d'encourager les activités destinées à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes. En effet l'éducation à la sexualité doit particulièrement contribuer à permettre une meilleure prise en compte des réalités et des attentes des jeunes. Une certaine souplesse d'organisation est nécessaire : certaines thématiques, ou encore la demande des élèves, peuvent conduire les équipes à mener un travail, soit en groupe non mixte soit en commun. Il convient cependant de veiller à ce que l'ensemble des sujets soit abordé aussi bien avec les filles qu'avec les garçons.

Les séances doivent être l'occasion :

- d'ouvrir un débat entre filles et garçons dans lequel ils expriment les attentes du groupe, notamment - par rapport aux rôles sexuels, ou encore aux représentations de la femme et de l'homme, souvent idéalisées à l'image de ce qui est véhiculé par les médias ou les modèles sociaux dominants ;
- d'aider à comprendre la nécessité d'une responsabilité et d'une prévention partagées, par exemple en responsabilisant autant les filles que les garçons sur les différents moyens de contraception ;
- d'exercer l'esprit critique vis à vis de la pornographie, en particulier de mieux percevoir en quoi ces représentations relèvent d'une sexualité fictionnelle sans relation avec l'autre ;
- de mieux connaître et comprendre les lois et les règles qui permettent de vivre ensemble, en aidant les élèves à prendre conscience, par exemple, que les propos sexistes instaurent un rapport de force qui peut conduire, à terme, à d'autres formes plus graves de violence.
- de promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons

Cadre d'intervention

De même que la circulaire n°2018-111 du 12 septembre 2018, relative à l'éducation à la sexualité constitue un cadre de référence pour l'ensemble des personnels participant à l'éducation à la sexualité, ce guide s'adresse à toutes les personnes susceptibles d'organiser et d'animer des séances d'éducation à la sexualité auprès des élèves de collège et de lycée.

La formation des personnels est un élément déterminant du dispositif. Elle exige, dans ce domaine, de conjuguer connaissances, éthique, culture et respect des personnes. En outre, afin de mieux structurer le partenariat avec les associations et organismes compétents, elle doit permettre de formaliser un cadre éthique et pédagogique commun et de construire des modalités cohérentes d'intervention auprès des élèves.

Au collège et au lycée, trois séances d'éducation à la sexualité doivent au minimum être organisées dans le courant de chaque année scolaire. Ces séances obligatoires sont inscrites dans l'horaire global annuel des élèves. Leur programmation est intégrée au projet d'établissement et présentée au conseil d'administration et au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC). Elle fait l'objet d'un débat au conseil de la vie collégienne et au conseil des délégués pour la vie lycéenne.

LES CESC

Dans le cadre de la circulaire n°2016-114 du 10 août 2016, les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté se déclinent aux différents échelons territoriaux.

LE CESC D'ÉTABLISSEMENT

Le CESC d'établissement exerce les missions suivantes :

- il contribue à l'éducation à la citoyenneté ;
- il prépare le plan de prévention de la violence ;
- il propose des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion ;
- il définit un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risques.

Présidé par le chef d'établissement, le CESC peut comprendre des représentants des personnels enseignants, des parents et des élèves désignés par le chef d'établissement sur proposition des membres du conseil d'administration appartenant à leurs catégories respectives ; des personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement ; des représentants de la commune et de la collectivité de rattachement au sein de ce conseil ; des représentants des partenaires institutionnels et un ou plusieurs représentants de la Réserve citoyenne de l'éducation nationale.

Ainsi, à partir du diagnostic partagé et des objectifs spécifiques retenus, le CESC met en place un programme d'actions cohérentes, intégré au projet d'établissement.

Pour chacune des actions, dont les indicateurs d'évaluation devront être définis dès le montage, une équipe projet sera constituée autour d'un chef de projet désigné par le groupe de pilotage. Elle mobilisera les compétences internes et externes les plus aptes à la réussite de l'action.

Ces compétences sont apportées par :

- les acteurs-cibles, les représentants de ceux pour qui l'action est prévue ;
- les acteurs-clés, les représentants des personnes sans lesquelles l'action ne peut avoir lieu ;
- les acteurs-intermédiaires, les représentants des personnes qui par leurs fonctions ou leurs compétences facilitent la réalisation de l'action.

Pour que les actions s'inscrivent au mieux dans la dynamique de l'établissement et puissent avoir un réel impact, la plus grande place sera faite à une participation active des élèves dans toute la genèse des actions qui les concernent.

L'information de tous les parents sera entreprise très en amont des actions. Certains parents seront ainsi associés à la réflexion.

LE CESC INTERDEGRÉS

Il réunit, autour d'un collège, les écoles élémentaires qui lui sont rattachées et s'inscrit dans la perspective de la continuité école-collège. Il permet d'établir un programme d'actions à partir de constats et d'analyses communes des situations rencontrées au sein du collège et des écoles du réseau. En effet, il s'agit d'assurer la continuité éducative et pédagogique. L'action du CESC interdegrés s'inscrit dans le cadre des projets d'écoles et du projet du collège.

LE CESC DÉPARTEMENTAL (CDESC) ET LE CESC ACADÉMIQUE (CAESC)

Le CDESC relaie la politique académique. Il est fédérateur d'une politique éducative globale en lien avec les priorités territoriales définies en direction des jeunes. Il repose sur un pilotage au plus près des réalités du territoire et s'appuie sur les orientations impulsées par les réseaux et dispositifs locaux (politique de la ville, politique régionale de santé, éducation prioritaire).

Cette instance constitue un appui pour le développement des projets éducatifs des CESC d'établissement, interétablissements et interdegrés à partir des besoins constatés.

Le CAESC définit, lui, les grands axes académiques des actions portées dans le cadre de l'éducation à la santé et à la citoyenneté. Il assure la coordination de la politique de santé entre académies d'une même région académique et tient compte des orientations stratégiques définies dans ce cadre. Il veille à l'équilibre de l'offre sur le territoire académique, est à l'initiative des expérimentations et des actions innovantes, associe les partenariats interministériels et impulse une dynamique auprès des acteurs locaux.

Par ailleurs, dans chaque académie, une équipe académique pluricatégorielle de pilotage, désignée par la rectrice ou le recteur, a la charge de porter le dossier « éducation à la sexualité » et d'accompagner les projets d'établissements et d'école sur le sujet.

LE CONSEIL DE VIE COLLÉGIENNE (CVC) ET LE CONSEIL DES DÉLÉGUÉS À LA VIE LYCÉENNE (CVL)

Le conseil de la vie collégienne et le conseil des délégués à la vie lycéenne sont des instances qui ont pour objectif l'amélioration de l'environnement scolaire par une meilleure prise en compte de la parole des élèves. Ces instances participent également à la formation à la citoyenneté des élèves. Organes consultatifs (obligatoires pour les lycées), notamment sur les questions de santé, d'hygiène et de sécurité, ils peuvent aussi être forces de proposition.

PROPOSITIONS DE MODALITÉS D'ORGANISATION

Les modalités d'organisation des séances – durée, taille des groupes – sont adaptées à chaque niveau de scolarité. Il est opportun de prévoir des interventions par petits groupes (15 à 17 élèves), voire de séparer le cas échéant les garçons et les filles. Les interventions se font en binôme.

Les techniques d'animation qui seront utilisées doivent être connues et maîtrisées avant toute mise en situation avec les élèves.

PRINCIPES ÉTHIQUES D'UNE INTERVENTION

Les séances d'éducation à la sexualité ne doivent pas prendre la forme d'un discours, ni même d'un cours sur la sexualité. Il s'agit bien plus d'instaurer un temps et un espace de dialogue, de débats permettant aux élèves de susciter leur réflexion, de s'exprimer sur les sujets, les préoccupations qui les concernent. Le rôle de l'animateur ne doit pas pour autant se limiter à la seule écoute, il doit aussi être capable d'entendre leur questionnement, de transmettre des informations de manière claire, précise, et d'accompagner la réflexion du groupe.

Il est indispensable de s'appuyer sur les valeurs laïques et humanistes pour travailler avec les élèves dans une démarche fondée sur la confiance.

Dès lors cette démarche doit s'inscrire dans un cadre structuré qui implique de :

- promouvoir l'égalité ;
- se référer aux lois en vigueur en France et aux valeurs humanistes ;
- respecter les principes de laïcité et de neutralité.

Ce sont les adultes qui sont garants de ce cadre par l'instauration de règles, par leur capacité d'écoute, mais aussi de reformulation et de synthèse.

ÉDUCATION à la sexualité

En intervenant devant des élèves, les intervenants formés veillent à :

- mettre à distance leurs représentations et leur vécu ;
- instaurer et assurer dans le groupe un climat de confiance ;
- inviter les élèves à respecter la parole de chacun, tant durant la séance qu'à son issue ;
- encourager les échanges et l'élaboration commune des réponses à partir des préoccupations des jeunes, en toute neutralité, sans imposer leurs propres questions et réponses ;
- respecter chacun, autant dans la prise de parole que dans le silence ;
- permettre aux enfants et aux jeunes de repérer ce qui relève de la sphère privée et de la sphère publique, et maintenir les échanges dans la sphère publique. Ce qui est débattu dans le groupe doit pouvoir être entendu par tous dans l'institution.

Il leur faudra aussi :

- développer une attitude d'écoute, de disponibilité et d'empathie au sein du groupe ;
- partir des questions et besoins des adolescents et ne pas les confondre avec les leurs ;
- situer le niveau de connaissances de chacun et apporter, si nécessaire, des informations précises et objectives ;
- répondre de façon adaptée au niveau de maturité des élèves ;
- ne pas s'arrêter à un vocabulaire qui peut choquer mais reformuler ;
- aider les adolescents à trouver leurs propres repères, en suscitant la réflexion individuelle et collective ;
- amener le groupe à élaborer ses propres réponses.

Les séances d'éducation à la sexualité peuvent cependant susciter chez certains élèves des questionnements d'ordre privé ou encore révéler des difficultés personnelles. Ceux-ci ne doivent pas être traités dans un cadre collectif mais relèvent d'une prise en compte individuelle de l'élève qui peut s'appuyer sur tout adulte de la communauté scolaire, et plus particulièrement sur les compétences spécifiques des personnels de santé et sociaux.

Il conviendra de :

- rappeler que les médecins, les infirmier-ères, les assistant-es de service social sont des interlocuteurs privilégiés au sein des établissements scolaires, qui peuvent apporter une aide spécifique et être un relais vers des structures extérieures compétentes dans le cas de difficultés personnelles. Ils sont liés par le secret professionnel ;
- apporter des informations sur les numéros verts, les structures d'accueil, d'aide et de soutien, extérieures à l'école, dans le cadre d'une démarche personnelle.

LA RELATION ÉDUCATIVE

Lors des séances d'éducation à la sexualité, l'approche pédagogique est celle de la relation éducative, dans un temps d'échanges encadré par des adultes formés, qui se réfèrent aux lois en vigueur et aux valeurs humanistes et laïques de notre société. Ces derniers, dans une posture d'écoute active, sont à même d'accompagner la réflexion dans la sphère publique, prenant en compte l'hétérogénéité et la diversité des élèves présents, et permettant l'acquisition de connaissances et de compétences pour développer des aptitudes au vivre-ensemble. Ils s'appuient sur la reformulation pour favoriser l'émergence des préoccupations des jeunes, le dialogue et la circulation des idées.

Dans la relation éducative, le professionnel doit accompagner l'élaboration de la réflexion avec le groupe. Dans ce cadre, il peut permettre au groupe, de faire émerger les représentations et les croyances liées à la santé, à la sexualité dans le champ social. Chacun peut ainsi repérer les normes et valeurs qui sous-tendent sa perception personnelle, celle de son environnement, et constater qu'elles ne sont pas forcément partagées par tous. L'adulte sera attentif à prendre du recul avec ses propres représentations, même si l'élève se présente à lui dans un esprit de revendication identitaire, fréquent dans la période d'adolescence et dans un vécu parfois « écartelé » entre deux cultures d'expression différentes.

Il est important que l'intervenant soit convaincu que l'adolescent peut avoir en lui les ressources nécessaires pour clarifier ce qui lui est transmis à la fois sur le plan familial et social, afin de se construire avec ses propres valeurs. Il doit être également persuadé que sa position d'éducateur ne l'autorise en rien à savoir ce qui est bon pour l'autre dans une perspective qui pourrait être normative.

L'éducation à la sexualité, comme l'éducation pour la santé, vise à permettre aux personnes concernées d'étayer leur liberté de choix, sans stigmatisation ni culpabilisation. Cette liberté amène chacun à pouvoir faire des choix en lien avec sa culture personnelle et sociale et à exercer sa responsabilité en matière de santé de façon autonome et citoyenne.

Dans les séances d'éducation à la sexualité, la question n'est pas seulement celle de l'apport de connaissances mais aussi celle du dialogue, de l'échange, de la confrontation des différences possibles, de la connaissance des droits et devoirs pour effectuer des choix éclairés et personnels, de la référence à des valeurs, qui permettront aux jeunes de se construire comme adultes capables de faire cohabiter les valeurs laïques et leurs valeurs culturelles et personnelles.

Les méthodes d'animation participatives et les interventions centrées sur les compétences psychosociales ont pour objectif de rendre les jeunes acteurs dans une meilleure compréhension de la complexité de leur environnement.

Ancrage dans les contenus d'enseignement

Chaque discipline contribue, au travers des connaissances et compétences qui lui sont propres, à l'acquisition de chacun des cinq domaines du cycle commun de connaissances, de compétences et de culture (décret n°2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture). L'équipe pédagogique participe ainsi au développement des compétences qui doivent permettre aux élèves de s'épanouir personnellement, de continuer à se former, de s'insérer dans la société et de participer en tant que citoyens à son évolution.

La formation de la personne et du citoyen (domaine 3) relève de tous les enseignements et de l'enseignement moral et civique. Elle développe le sens critique, l'ouverture aux autres, le sens des responsabilités individuelles et collectives, vivre ensemble dans une société tolérante, acquisition de l'autonomie. Il s'agit de donner à l'élève les savoirs et les capacités qui lui permettront, dans la vie, de réfléchir, mobiliser des connaissances, de maîtriser l'expression de ses sentiments et de ses opinions et de respecter celles des autres, de choisir des démarches et des procédures adaptées, pour penser, résoudre un problème, réaliser une tâche complexe ou un projet, en particulier dans une situation nouvelle ou inattendue.

L'éducation à la sexualité comporte des dimensions diverses : biologique, psycho-émotionnel, juridique et social. Construire sa sexualité est inséparable de l'appropriation de valeurs comme l'égalité, la tolérance, la liberté, le respect, le sens de la responsabilité sociale et individuelle.

Ces valeurs traversent tout enseignement disciplinaire, notamment dans le cadre de l'enseignement moral et civique.

Les thématiques relatives à la sexualité peuvent ainsi être abordées dans de nombreuses disciplines, par exemple :

- En français, un débat organisé par petits groupes autour d'un texte de Molière impose à tous le respect des idées, l'organisation des arguments, l'écoute, l'effort de prise de la parole devant les autres.
- Le refus des discriminations de toutes sortes, peut être abordé en histoire, en enseignement moral et civique mais aussi avec l'étude des langues anciennes et vivantes et constitue, dans toutes les disciplines, une pratique de classe quotidienne : tout enseignant est attentif aux relations qui s'expriment entre ses élèves.
- L'exercice de l'esprit critique peut se faire à de multiples occasions en SVT : étude des différentes méthodes contraceptives, mais aussi de l'action de l'homme sur son environnement, celle des questions de bioéthique...

Le repérage de cette corrélation entre les différentes disciplines donne un sens à l'action de chaque professeur. Toutefois, les enseignants ne sont pas les seuls éducateurs dans un établissement scolaire. Dans l'établissement, l'éducation est l'affaire de tous les adultes et chacun joue un rôle spécifique auprès des jeunes et est à leur écoute (personnel de direction, conseiller.ère principal.e d'éducation, professeur.e documentaliste, psychologue scolaire, assistant.e d'éducation, personnel social et de santé, administratif, technique, de service...), dans un projet éducatif global dont l'éducation à la sexualité constitue un maillon. Dans l'établissement, elle est mise en œuvre par l'ensemble des acteurs éducatifs, au cours des enseignements, dans le cadre des séances spécifiques et dans la vie quotidienne.

SCIENCES DE LA VIE

CYCLE 3 SVT

Décrire comment les êtres vivants se développent et deviennent aptes à se reproduire.

Il s'agit d'identifier et de caractériser les modifications subies par un organisme vivant (naissance, croissance, capacité à se reproduire, vieillissement, mort) au cours de sa vie.

Sont alors étudiés :

- les différences morphologiques homme / femme, garçon / fille ;
- les stades de développement ;
- les changements du corps au moment de la puberté ;
- le rôle respectif des deux sexes dans la reproduction.

CYCLE 4 SVT

L'enseignement en sciences de la vie permet d'ouvrir à une citoyenneté responsable, en particulier dans les domaines de la santé pour construire sa relation au monde, à l'autre, à son propre corps.

Au cours du cycle 4, il s'agit de permettre aux jeunes de se distancier d'une vision anthropocentrée du monde et de distinguer faits scientifiques et croyances, pour entrer dans une relation scientifique avec les phénomènes naturels ou techniques, et le monde vivant. Cette posture scientifique est faite d'attitudes (curiosité, ouverture d'esprit, esprit critique, exploitation positive des erreurs...) et de capacités (observer, expérimenter, modéliser, ...).

Les thèmes « le vivant et son évolution » et « le corps humain et la santé » permettent notamment d'aborder ces questions.

- Le vivant et son évolution : expliquer l'organisation du monde vivant, sa structure et son dynamisme à différentes échelles d'espace et de temps.
- Le corps humain et la santé : fournir les bases de la compréhension des phénomènes de puberté, de reproduction et de sexualité et relier ces processus biologiques aux enjeux liés aux comportements responsables individuels et collectifs en matière de santé ; dans le cadre de l'étude du monde microbien : étudier les infections sexuellement transmissibles et argumenter l'intérêt des politiques de prévention et de lutte contre la contamination et/ou l'infection.

LYCÉE

SVT CLASSE DE 1^{ÈRE} ES ET L

La thématique « Féminin / Masculin » permet de se placer dans une démarche d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à la responsabilité, au profit des élèves et de les aider à exercer au mieux leur responsabilité dans leur vie sexuelle, et, concernant la sexualité des individus, de leur permettre de différencier les conséquences des déterminismes biologiques, des influences socioculturelles et des orientations personnelles.

À l'issue de cet enseignement l'élève devrait être capable d'expliquer :

- à un niveau simple, par des mécanismes hormonaux, les méthodes permettant de choisir le moment de procréer ou d'aider un couple stérile à avoir un enfant ;
- comment un comportement individuel raisonné permet de limiter les risques de contamination et de propagation des infections sexuellement transmissibles (IST) ;
- le déterminisme génétique et hormonal du sexe biologique, et de différencier ainsi les notions d'identité et orientation sexuelles ;
- que l'activité sexuelle chez l'Homme repose en partie sur des phénomènes biologiques, en particulier l'activation du système de récompense (rôle des circuits cérébraux).

SVT CLASSE DE 1^{ÈRE} S

Dans la thématique « Féminin / Masculin », l'étude de la sexualité humaine s'appuie sur les acquis du collège. Dans une optique d'éducation à la santé et à la responsabilité, il s'agit de comprendre les composantes biologiques principales de l'état masculin ou féminin, du lien entre la sexualité et la procréation et des relations entre la sexualité et le plaisir. Ces enseignements sont mis en relation avec d'autres approches interdisciplinaire (philosophie) et/ou intercatégorielle (professionnels de santé).

Il ne s'agit plus tant de diffuser des connaissances sur les modalités de la reproduction que d'inscrire ces connaissances dans une perspective citoyenne ancrée dans la réalité socioculturelle de la sexualité.

Il s'agit de permettre d'une part l'appropriation par les élèves de connaissances scientifiques dans une option d'éducation à la sexualité, sensibilisant à la fois aux responsabilités individuelles et collectives, et d'autre part la prise en compte d'une altérité sans jugement ni catégorisation hiérarchisée.

Trois thèmes sont étudiés : « Devenir femme ou homme », « Sexualité et procréation », « Sexualité et bases biologiques du plaisir ».

BIOLOGIE ET PHYSIOPATHOLOGIE HUMAINES **SÉRIE ST2S**

Le pôle « transmission de la vie » permet d'aborder des thèmes, au contenu médico-social majeur, comme la procréation, les infections sexuellement transmissibles. C'est ainsi que sont abordés les aspects anatomiques des appareils reproducteurs humains, la régulation de la fonction reproductrice, les stérilités et la maîtrise de la procréation, la fécondation et la gestation, les conseils hygiéno-diététiques et le suivi médical de la grossesse.

PRÉVENTION SANTÉ – ENVIRONNEMENT **CLASSE DE CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE** **(CAP) ET DE SECONDE PROFESSIONNELLE**

Dans la thématique « L'individu et sa santé » (CAP) et « Sexualité et prévention » (Seconde), il s'agit de comprendre la prévention des infections sexuellement transmissibles (agents responsables des IST, symptômes, moyens de prévention) ainsi que celle de grossesses non désirées (modes d'action des méthodes contraceptives préventives et d'urgence).

Une information sur les structures d'accueil, d'aide et de soutien est également donnée aux élèves.

CHIMIE - BIOCHIMIE-SCIENCES DU VIVANT **SÉRIE SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LABORATOIRE**

Dans le programme de la classe terminale de cette série sont abordées les questions de la maîtrise de la procréation, des différentes méthodes contraceptives et des réflexions d'ordre éthique.

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

CYCLE 3 **RESPECTER AUTRUI**

Objets d'enseignement

- Le respect des autres dans leur diversité
- Le respect par le langage : les règles de civilité et de la politesse
- Le respect du corps
- L'usage responsable du numérique en lien avec la charte d'usage du numérique
- La diversité des expressions des sentiments et des émotions dans différentes œuvres (textes, œuvres musicales, plastiques, etc.)
- Des émotions partagées et régulées à propos d'objets diversifiés : textes littéraires, œuvres d'art, documents d'actualité, débats portant sur la vie de la classe. Les règles de la communication
- Le vocabulaire des sentiments et des émotions

ACQUÉRIR ET PARTAGER LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Objets d'enseignement

- Les différents contextes d'obéissance aux règles, le règlement intérieur, la charte numérique, le sens des sanctions
- Les droits de l'enfant : la Convention internationale des droits de l'enfant
- Les codes : Code civil, Code pénal
- L'égalité des droits et la notion de discrimination
- L'égalité entre les filles et les garçons
- La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- La Convention européenne des droits de l'homme
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- La Convention internationale des droits de l'enfant

CONSTRUIRE UNE CULTURE CIVIQUE

Objets d'enseignement

- La responsabilité de l'individu et du citoyen dans le domaine de l'environnement, de la santé
- Observer, lire, identifier des éléments d'informations sur des supports variés (images fixes ou animées, textes, documents sonores, accessibles en ligne et hors ligne) et s'interroger sur la confiance à accorder à des sources différentes
- Le jugement critique: traitement de l'information et éducation aux médias
- Les règles de la discussion en groupe (écoute, respect du point de vue de l'autre, recherche d'un accord, etc.)
- La justification d'un choix personnel dans le cadre d'une argumentation
- Approche de l'argumentation
- La distinction entre savoirs vérifiés et opinions personnelles
- Réflexion à partir de situations fictionnelles: identification des valeurs en tension et discussion réglée sur les choix

CYCLE 4

RESPECTER AUTRUI

Objets d'enseignement

- La notion de respect
- La prise de décision individuelle, face ou dans un groupe par la question des addictions, la mise en danger
- L'identité personnelle ; l'identité légale, en incluant l'identité numérique
- La responsabilité individuelle et la responsabilité légale
- Autrui est égal à soi en dignité
- Les différentes formes de discrimination: raciales, antisémites, religieuses, xénophobes, sexistes, homophobes, transphobes, etc.
- Le harcèlement en situation scolaire, sur Internet et les réseaux sociaux
- La dignité humaine et l'intégrité de la personne.
- Exprimer des sentiments moraux à partir de questionnements ou de supports variés et les confronter avec ceux des autres

- L'acteur et le rôle du témoin dans des situations diverses. Comment le témoin muet devient complice (harcèlement, discrimination), non-assistance à personne en danger
- Prise de décision du juge, du médecin

ACQUÉRIR ET PARTAGER LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Objets d'enseignement

- Les expressions littéraires et artistiques et connaissance historique de l'aspiration à la liberté
- L'égalité et la non-discrimination, l'égalité fille-garçon
- Les différentes déclarations des Droits de l'homme
- Le statut juridique de l'enfant

CONSTRUIRE UNE CULTURE CIVIQUE

Objets d'enseignement

- La conquête progressive du droit de vote
- Les droits et devoirs des citoyens
- Les formes d'engagement : politique, social, associatif.
- Penser l'engagement comme acte individuel et collectif
- L'évolution des droits des femmes dans l'histoire et dans le monde

LYCÉE

ÉGALITÉ ET DISCRIMINATION

Connaissances

- La notion d'égalité avec ses acceptions principales (égalité en droit, égalité des chances, égalité de résultats).
- Les inégalités et les discriminations de la vie quotidienne, leur gravité respective au regard des droits des personnes.
- Les textes juridiques fondamentaux de lutte contre les discriminations

BIOLOGIE, ÉTHIQUE, SOCIÉTÉ ET ENVIRONNEMENT

Connaissances

- La notion de bioéthique. Les problèmes bioéthiques contemporains
- Les évolutions de l'éthique médicale.

Organiser les séances d'éducation à la sexualité

UNE RÉPONSE COLLECTIVE ET ADAPTÉE AU CONTEXTE LOCAL

Parce que l'école n'a pas vocation à répondre de façon exhaustive à la diversité des attentes et des situations particulières, elle doit être à même d'apprendre aux élèves à connaître et utiliser, si nécessaire, les ressources spécifiques d'information, d'aide et de soutien extérieurs à l'établissement scolaire afin d'assurer un relais et permettre ainsi un accompagnement, une prise en charge face à des situations individuelles qui le nécessitent.

Il s'agit de proposer des séances adaptées au groupe d'âge concerné et construites à l'aide du diagnostic territorial établi dans le cadre de l'élaboration du projet d'établissement et du parcours citoyen et du parcours éducatif de santé.

Le suivi de la mise en œuvre de ces parcours tout au long de la scolarité des élèves permet aussi d'adapter et d'élaborer le programme d'éducation à la sexualité en veillant à la continuité et à la complémentarité des actions.

L'AFFAIRE DE TOUTES ET TOUS

Il est fondamental, en effet, que ce projet procède d'une intention éducative claire et partagée, s'appuyant sur les compétences complémentaires des divers personnels, aussi bien au sein des équipes éducatives qu'avec les partenaires extérieurs. Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté est l'instance d'organisation de ces actions dans le cadre du projet d'établissement.

Conçue en lien avec les enseignements, et prenant en considération les attentes et besoins des élèves, cette programmation doit tenir compte des priorités nationales et de leurs déclinaisons régionales.

Des réunions préparatoires sont organisées avec l'équipe de personnels volontaires et formés de l'établissement, les professeur.e.s, le.la conseiller.ère.s principal.e d'éducation, le médecin, l'infirmier.ère, l'assistant.e de service social.

Il peut également être fait appel à des partenaires extérieurs institutionnels et associatifs. Il convient dans ce cas de privilégier le recours à des intervenants formés, issus d'associations ayant reçu l'agrément national ou académique. Pour plus de cohérence et d'efficacité, ces interventions doivent faire l'objet d'une préparation pédagogique et organisationnelle en amont avec les membres de l'équipe éducative et se dérouler en présence et sous la responsabilité d'un membre de cette équipe.

Fondée sur une déontologie commune, la mise en œuvre doit garantir le respect des consciences, du droit à l'intimité et de la vie privée de chacun.

SOMMAIRE DES FICHES D'ACTIVITÉS POUR L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

Dans le cadre d'intervention en collège et lycée, les fiches jointes au guide proposent des activités à adapter en fonction des besoins et de la maturité des élèves. Chacune des fiches comporte :

- les objectifs principaux poursuivis en lien avec la thématique, et déclinés en objectifs opérationnels mis en œuvre au travers des activités ;
- des éléments d'information et de progression indispensables sur le sujet traité.

Les apports théoriques, figurant dans la partie « repères / réflexion » de chacune des fiches d'activités, sont une approche synthétique des principaux aspects concernant la sexualité humaine.

Construire une progression est indispensable dans la mise en place des séances d'éducation à la sexualité : en effet, tout en répondant aux questions que se posent les jeunes, elle permet de consolider les acquis, d'apporter des connaissances complémentaires, des éléments de prévention adaptés et de susciter la réflexion en cohérence avec l'âge et les questionnements des élèves.

Cette progression ne peut être réduite à une succession de thématiques, mais doit être sous-tendue par les objectifs éducatifs suivants définis dans la circulaire n°2018-111 du 12 septembre 2018 relative à l'éducation à la sexualité. C'est en effet la poursuite de ces objectifs et l'accompagnement de la réflexion avec les élèves, qui fera la différence entre une action éducative et une action d'information.

Ces objectifs sont transversaux à l'ensemble des activités proposées, cependant chacun d'eux peut être traité plus spécifiquement au travers de certaines thématiques.

OBJECTIFS

- Comprendre comment l'image de soi se construit à travers la relation aux autres.
- Analyser les enjeux, les contraintes, les limites, les interdits et comprendre l'importance du respect mutuel.
- Apprendre à identifier et à intégrer les différentes dimensions de la sexualité humaine, biologique, affective, psychologique, juridique, sociale, culturelle et éthique.
- Acquérir un esprit critique notamment par l'analyse des modèles et des rôles sociaux.
- Développer son autonomie, sa responsabilité individuelle et collective.
- Acquérir des comportements de prévention et de protection de soi et de l'autre.
- Acquérir une culture de respect fondée sur l'égalité entre les sexes et la lutte contre les discriminations.
- Connaître et utiliser les ressources spécifiques d'information, d'aide et de soutien dans et à l'extérieur de l'établissement.

ÉDUCATION à la sexualité

LES FICHES

Fiche 1 : La sexualité humaine

Fiche 2 : Loi et sexualité, violences sexuelles

Fiche 3 : La puberté

Fiche 4 : De l'éveil de la sexualité à la rencontre de l'autre

Fiche 5 : Identité sexuée - Rôles et stéréotypes - Orientation sexuelle

Fiche 6 : Relations interpersonnelles – Egalité filles / garçons – Discriminations – Sexisme et homophobie

Fiche 7 : Sexualité, médias et Internet – Exploitation commerciale de la sexualité

Fiche 8 : Contraception

Fiche 9 : Désir d'enfant – Grossesses adolescentes – Parentalité et famille

Fiche 10 : Prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) et du VIH-sida

Pour retrouver ces fiches, rendez-vous sur :

eduscol.education.fr/pid23366/education-a-la-sexualite.html > Rubrique Ressources nationales

SOMMAIRE DE LA FICHE « LES TECHNIQUES D'ANIMATION »

Les fiches d'activités proposent différentes techniques d'animation pour favoriser les échanges avec les élèves. Celles-ci, présentées en détail dans une fiche complémentaires sont à utiliser en fonction de la maturité des élèves, afin de permettre l'émergence du questionnement et l'organisation du dialogue et d'amener à la construction des réponses, dans le respect des principes éthiques de l'intervention évoquée plus haut.

Il est possible de choisir, parmi plusieurs catégories de techniques, celle qui semble la plus adaptée aux objectifs fixés. En effet, choisies pour développer les échanges, certaines favorisent l'argumentation et donc la construction de la pensée, d'autres aident davantage à explorer et faciliter l'expression des représentations. Il est donc important que l'intervenant fasse le choix d'une technique d'animation adaptée à ses objectifs.

LES TECHNIQUES

- Post-it
- Groupe-débat
- « Brainstorming » ou « Remue méninge »
- Abaque
- Le portrait chinois
- Photo langage® ou photo expression
- Blason
- Scénarios
- Les questions anonymes

Pour retrouver ces fiches, rendez-vous sur :

eduscol.education.fr/pid23366/education-a-la-sexualite.html > Rubrique Ressources nationales